

***Projet de stratégie
territoriale***

***Contrat de Plan
2014-2020***

GUYANE



SOMMAIRE

1 ère partie : Contexte (*Extrait du diagnostic territorial stratégique de la Guyane, préalable à l'élaboration des programmes européens 2014 – 2020*)

Approche globale par grandes dynamiques transversales (économiques, sociales, etc.)

2 ème partie : Analyse par thématique

- Thématique n°1 : Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations.
- Thématique n°2 : Aménagement urbain durable.
- Thématique n°3 : Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique).
- Thématique n°4 : Développement de la recherche et de l'innovation, filière d'excellence.
- Thématique n°5 : Cohésion sociale et employabilité
- Thématique n°6 : Développement économique durable

Annexes

Volet mobilité

Volet politique de la ville

Volet numérique



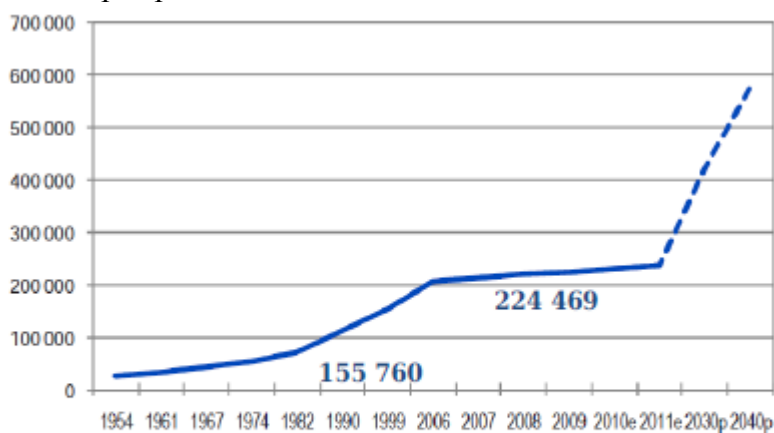
1^{ère} partie

Contexte général

Approche globale par grandes dynamiques transversales

Un défi démographique à relever à horizon 2040

- ▶ La région la plus jeune de France.
- ▶ 44,4% de la population a moins de 20 ans (2010).
- ▶ Une perspective de 424 000 habitants à l'horizon 2030.



e : estimation annuelle de la population au 1^{er} janvier
p : projections
Source : INSEE

Source : IEDOM Guyane, Edition 2012

- ▶ Une croissance démographique tirée par une forte natalité
- ▶ A l'inverse des autres DOM, la Guyane ne converge pas avec la métropole au niveau de la pyramide des âges
- ▶ Des maternités précoces: un quart des jeunes femmes sont mères avant 20 ans.
- ▶ Cette situation conduit à une précarité des jeunes ménages.
- ▶ Un flux migratoire important et maîtrisable (longueur des frontières et écart de revenus)
- ▶ En 2009, le recensement indique que la part des étrangers dans la population totale atteint 36,5% en Guyane (contre 5,9% en France).

Des efforts d'aménagement et d'infrastructures qui peinent à répondre aux pressions spatiale et démographique :

- ▶ Un retard structurel en matière d'infrastructures: des efforts de rattrapage permanents pour couvrir les besoins actuels et anticiper les besoins futurs
 - ▶ Une production de logements ne parvenant pas à couvrir les besoins identifiés et à rattraper le déficit en logements des périodes précédentes
 - ▶ Un retard dans l'équipement des zones rurales en infrastructures de base et en équipements culturels, sportifs et de loisirs, facteurs de cohésion sociale
 - ▶ Un risque de « décrochage » de l'Ouest guyanais confronté à une forte croissance démographique et à un retard d'équipements, d'aménagements et de logements.
-
- ▶ Un besoin croissant d'infrastructures scolaires pour faire face à la démographie auxquels les réponses apportées sur la période 2007-2013 n'ont pas réussi à répondre complètement.

Une dynamique économique insuffisante au regard des handicaps structurels à surmonter :

Le paradoxe guyanais :

- ▶ Une expansion remarquable : de 1999 et 2007, progression du PIB régional de 4,3% par an.
- ▶ Mais un décrochage du PIB par habitant (+48% du niveau national contre 62% en 1993), alors que les autres DOM convergent par rapport à la moyenne nationale.
- ▶ Une économie encore fortement dépendante, signe de conditions de compétitivité défavorables.
- ▶ Un tissu économique en mutation : diversification des activités et tertiarisation.
- ▶ Une dynamique forte de création d'entreprises (19,7% contre 15,6% au niveau national).
- ▶ Le taux de survie des entreprises guyanaises s'avère satisfaisant, voire supérieur aux niveaux nationaux (68,5% de survie à 3 ans, contre 65,9% au niveau national).
- ▶ Un tissu économique très atomisé et peu compétitif (95% des entreprises guyanaises ont moins de 5 salariés.).

Des défis sociaux sans précédents :

- ▶ Un chômage et un sous emploi inquiétants, en particulier pour les jeunes.
 - ▶ Le taux de chômage s'établit à 21% de la population active.
 - ▶ 1 actif de 15-24 ans sur 2 est au chômage, contre 20% au niveau national.
 - ▶ Un niveau de vie moyen très inférieur à celui observé en métropole.
 - ▶ Le revenu disponible brut par habitant est inférieur de moitié à la moyenne nationale.
 - ▶ Le pourcentage de bas revenus ne cesse d'augmenter en Guyane avec un taux de pauvreté de 26,9 % en Guyane, contre 11,7 % dans l'hexagone.
 - ▶ Une précarité importante et un niveau d'insalubrité alarmant de l'habitat.
 - ▶ Une rareté générale de l'offre de soins (200 médecins pour 100 000 habitants contre 309 en métropole) et un vieillissement des praticiens.
 - ▶ Le défi de l'éducation dans un contexte de forte croissance de la population
- Des défis sociaux sans précédents.

Un territoire et une économie régionale qui ne capitalisent pas assez sur la présence d'acteurs nationaux pour initier une trajectoire d'excellence et de connaissance :

- ▶ Une recherche publique bien implantée mais qui profite encore peu au tissu économique local
- ▶ L'enseignement supérieur a bénéficié d'investissements importants pour rattraper le retard sur l'offre de formation. Il reste confronté à 4 enjeux :
 - Une évolution démographique qui annonce une forte augmentation des effectifs étudiants dans les années à venir
 - La conjonction d'un taux de chômage fort et de besoins non pourvus en matière d'emploi
 - Le développement territorial à long terme qui exige d'anticiper, en matière de formation, sur les domaines de développement porteurs
 - L'attractivité et l'ouverture internationale de l'appareil de formation supérieure.
- ▶ Les retards de mise en œuvre de la Stratégie Régionale d'Innovation de 2009 a pénalisé la « révélation » du potentiel d'innovation du tissu économique et du territoire.

2^{ème} partie

Analyse par thématique

Thématique n°1

Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et populations

1./ section DESENCLAVEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR

2./ section PORTUAIRE

3./ section RISQUES NATURELS

4./ Section DECHETS EN GUYANE

5./ section INFRASTRUCTURES CULTURELLES

6./ section VULNERABILITE DES POPULATIONS

7./ section EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Section DESENCLAVEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR

Les principaux centres urbains de la Guyane sont desservis par voie routière par le réseau des routes nationales qui sont à la fois des axes de désenclavement intérieur et extérieur. La croissance démographique très soutenue que connaîtra la Guyane, conjuguée à l'augmentation du taux de motorisation des ménages va générer une croissance considérable du trafic routier. Le maillage du réseau des voies routières est donc essentiel.

Le projet de TCSP de la CACL est majeur et, grâce à la conduite d'une démarche proactive partenariale structurera le maillage de l'agglomération et sera un projet fédérateur autour duquel pourront s'articuler d'autres projets sur le réseau secondaire. Il fait l'objet d'une priorisation au titre des fonds européens, le CPER étant sollicité au titre des contreparties nationales.

De plus, la desserte des communes de l'intérieur ne peut se réaliser que par voie fluviale ou aérienne, faute de desserte routière. L'utilisation des fleuves Maroni, Oyapock et de la rivière Camopi en toutes saisons est essentielle à la circulation des personnes comme des biens, c'est pour cette raison que l'aménagement des Sauts est à poursuivre dans cette période et le remplacement du bac la Gabrielle par un nouveau bac de plus grande capacité reliant la Guyane au Surinam est rendu nécessaire.

Pour autant, les investissements routiers doivent être poursuivis dans cette période sur le réseau routier national en cohérence avec le respect des règles communautaires et la voirie rurale.

2. Section PORTUAIRE

Le port de Dégrad des Cannes (DdC), devenu grand port maritime depuis le 1^{er} janvier 2013, tire son activité de ses échanges extérieurs fortement liés à l'Europe et singulièrement à la France métropolitaine.

La desserte maritime de la Guyane va connaître de profonds bouleversements, notamment à cause de l'augmentation des gabarits des écluses du canal de Panama. Le panorama et la stratégie des grands armateurs sur la zone vont donc évoluer en conséquence bouleversant le contexte concurrentiel du port de DdC.

Les investissements qui seront opérés au cours du prochain contrat de plan viseront à moderniser les infrastructures et améliorer l'attractivité du port de DdC. Dans cette perspective, le projet d'accueil d'une plate forme logistique pétrolière permettra de desservir la zone Guyane mais aussi le Brésil et le Suriname.

3. Section RISQUES NATURELS

Plus de 72% de la population guyanaise est concernée par au moins un risque, soit 151 200 personnes (données de 2006). La zone la plus sensible est l'Île de Cayenne, qui concentre à elle seule plus de 50 % de la population guyanaise : son positionnement géographique ainsi que sa très forte urbanisation font que près de la totalité de sa population est concernée par au moins un risque :

- *Risque d'inondation :*

La prévention des inondations passe par l'amélioration de connaissance de ces risques, à travers l'instrumentation des secteurs à enjeux et la cartographie des zones à risque.

Par ailleurs, les actions de protection et de réduction de la vulnérabilité des enjeux qui seront inscrites dans le plan de gestion des risques d'inondation seront mises en œuvre.

- *Érosion littorale et submersion marine*

La stratégie locale doit prendre en compte la mobilité du trait de côte dans le cadre d'une gestion dynamique qui s'inscrit dans une démarche itérative d'expérimentation et d'ajustement

- *Mouvements de terrain :*

La stratégie locale consiste à poursuivre la surveillance des zones concernées.

4. Section DECHETS EN GUYANE

L'état actuel de la gestion des déchets en Guyane est encore préoccupante aujourd'hui, conjugué à un état alarmant de certaines infrastructures nécessitent un effort soutenu de remise aux normes tel qu'initié par le plan d'urgence de gestion des déchets et la prise en compte des projets obligatoires pour diminuer les risques de contentieux communautaires

A l'horizon 2020, les dispositifs de stockage, de traitement et de valorisation devront permettre une réduction significative de l'impact des déchets sur l'environnement. La structuration des filières de recyclage permettra prioritairement une valorisation locale des déchets ou à défaut une exportation de ces déchets.

La mise en place des infrastructures de stockage et de traitement et la poursuite des actions de sensibilisation quant à la réduction de la production de déchets doivent s'intensifier.

Il faudra aussi promouvoir tous les dispositifs de valorisation des déchets, électriques, du BTP, pneus, emballages ou autres. Parallèlement les filières d'exportations (métaux, pneumatiques, huiles) devront être mieux structurées.

Il est souhaitable de mettre en place un observatoire déchets qui serait à la fois un outil d'acquisition de connaissances, de centralisations des données, de pilotage et de suivi de la politique « déchets » à travers un véritable tableau de bord partagé d'indicateurs clefs.

La stratégie peut se décliner en 3 axes :

- Maîtrise des coûts/financement du service/rattrapage structurel,
- Développement d'infrastructures (traitement, valorisation, prévention, collecte) / transfert,
- Amélioration de la connaissance, animation, gouvernance.

Les orientations doivent répondre à un triple enjeu :

- absorber un rattrapage structurel,
- optimiser et réutiliser les ressources matérielles et énergétiques,
- impliquer l'ensemble des consommateurs dans une démarche de réduction de la production de déchets.

5 Section INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La culture est un facteur majeur d'inclusion sociale, mais aussi de développement économique et de rayonnement régional. Il apparaît néanmoins que la Guyane souffre d'un retard important en matière d'équipements culturels.

La stratégie du précédent plan doit être poursuivie, à savoir porter l'effort à la fois sur la valorisation de projets culturels porteurs de développement maîtrisé de l'économie touristique et le développement d'infrastructures structurantes tels que la maison des cultures et des mémoires de Guyane et la valorisation du patrimoine des îles du Salut.

6. Section VULNERABILITE DES POPULATIONS (santé)

Les défis particuliers à la Guyane, comme la diversité linguistique et culturelle, l'importance des inégalités sociales et territoriales, la précarité, l'enclavement, le nombre insuffisant de professionnels qualifiés, l'explosion démographique et le faible niveau d'instruction de la population accentuent la nécessité de construire des solutions adaptées, partagées et pérennes.

De plus cette stratégie doit veiller à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé par une approche de services tant préventifs que de soins de premiers recours, renforcée sur les quartiers des zones prioritaires et les communes isolées.

Ainsi la stratégie doit prendre appui sur des collaborations interdisciplinaires et intersectorielles dépassant le seul cadre des professionnels de santé, avec ceux du secteur social, de l'éducation, de l'aménagement du territoire. Les projets soutenus doivent être pensés dans une logique de mutualisation de moyens.

La stratégie en matière de santé doit permettre d'agir selon 3 axes :

- Développer et amplifier les actions sur les déterminants collectifs et individuels de la santé
- Développer les services de santé et améliorer la qualité de ceux-ci pour permettre une prise en charge optimale d'une population en forte croissance démographique
- Renforcer les actions de formation des professionnels tant dans le champ de la santé que dans le secteur médico-social, développer la recherche adaptée aux problématiques de la Guyane et de l'Amazonie et renforcer les coopérations régionales en particulier avec le Surinam et le Brésil.

7. Section EAU ET ASSAINISSEMENT

Malgré les investissements conséquents déjà réalisés, l'adduction en eau potable et l'assainissement demeurent une priorité pour la prochaine période de contractualisation. Les besoins en infrastructures de base sont encore importants, particulièrement en zones rurales, accentués par une croissance démographique élevée.

La poursuite des investissements dans ces infrastructures est un enjeu prioritaire pour la santé publique et pour l'environnement, en visant un meilleur taux de couverture de la population locale et la limitation des rejets non conformes en milieu naturel afin d'assurer durablement la qualité des eaux brutes.

Thématique n°2

Aménagement urbain durable

1./ section LOGEMENT ET TRANSPORT

2./ section INFRASTRUCTURES ET SERVICES
NUMERIQUES

1. Section LOGEMENT ET TRANSPORT

L'augmentation de la population conduit naturellement à s'interroger sur :

- la capacité à construire les logements nécessaires pour faire face à l'augmentation de cette population alors que la situation du logement est actuellement déjà catastrophique,
- la capacité du réseau de transport pour assurer le transport de personnes et les échanges économiques.

Logements

La Guyane a amélioré ces dernières années sa production de logements et a traité les zones d'habitats insalubres via les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), mais cela reste très en-deçà des besoins identifiés. En effet, la région Guyane conserve encore un stock d'habitat insalubre considérable de l'ordre de **11 000 voire 19 000 si on prend en compte la notion de logements indignes**.

Les opérations actuelles de RHI et les moyens mis en place pour le logement neuf via la Ligne Budgétaire Unique (LBU) sont très largement insuffisants face aux besoins de logements en Guyane. Au vu des moyens financiers insuffisants mis en place, **la mission du CGEDD a recommandé la mise en place d'une Opération d'Intérêt Nationale (OIN) en Guyane pour être en mesure de produire 2000 à 2500 logements en plus par an avec un doublement du budget Fond Régional d'Aménagement du Foncier Urbain (FRAFU) pour les vingt prochaines années pour faire face aux besoins identifiés**.

Transports

La conséquence du dynamisme démographique est une forte hausse de la mobilité dans la région, qui est attendue jusqu'en 2025 :

- entre plus de 70 et 100% de flux de voyageurs sur la bande littorale en 2025 par rapport à la situation actuelle,
- entre plus de 70 et 80% en tonnage de flux de marchandise sur la bande littorale.

Mais l'impact sera également très important sur les déplacements de proximité, qui représentent déjà une part majoritaire des déplacements réalisés quotidiennement par la population et qui devraient encore augmenter.

Stratégie :

Logements

Les enjeux de logements devront se traduire par une réhabilitation et une densification des zones urbanisées existantes, ainsi que par la création de nouvelles zones urbaines.

Les opérations de logements sont réalisées conformément aux règles de la RTA DOM et font l'objet de contrôle pour respecter ce règlement.

Les opérations de type écoquartier dont celle de la ZAC Vidal en cours de réalisation seront valorisées.

La politique du logement sera liée étroitement avec les quartiers prioritaires dans le cadre des contrats de ville de nouvelle génération.

Transports

Les enjeux concernant le transport sont les suivants :

- Permettre un transport des personnes en toute sécurité sur un réseau routier en cours de saturation,
- Permettre un transport de marchandises fluide pour ne pas pénaliser le développement économique de la Région Guyane.

La mise en place du TCSP est un enjeu vital et indispensable pour résoudre en partie seulement le problème des transports en Guyane. En effet, ce moyen de transport nouveau en Guyane proposera une alternative aux usagers de la route utilisant des véhicules particuliers. Le projet proposé par la CACL sera le premier projet de ce type en Guyane et sa réussite sur les deux lignes prévues permettra à terme l'extension du réseau à d'autres communes.

Orientations

La priorité reste de pouvoir offrir aux constructeurs des terrains aménagés dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble, qui intégreront les problématiques d'emploi, de transport, d'équipements et de services publics.

La densification des zones urbanisées actuelles reste également indispensable pour une bonne maîtrise de l'espace, pour la garantie d'un développement durable des territoires. Elle devra s'accompagner d'une réflexion voire d'un redimensionnement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui sont vieillissants.

Les opérations de rénovation urbaine de l'actuel programme de rénovation urbaine contribuent fortement aux objectifs de développement durable et de cohésion sociale par la restructuration des quartiers pour les réintégrer à la ville, la création d'équipements publics, sportifs, la redynamisation économique des quartiers et la reconstruction ou réhabilitation des logements. Ces opérations impliquent quasiment systématiquement des opérations de renforcement des réseaux.

2. Section INFRASTRUCTURES ET SERVICES NUMERIQUES

Le développement de ses infrastructures se décline à travers 4 axes :

- Téléphonie mobile

La Guyane compte 4 opérateurs offrant des services de téléphonie mobile 2G et 3G. La synthèse des taux de couverture de la population de la Guyane en téléphonie mobile atteint les 77% pour la 3G et les 88% pour la 2G. Cette couverture se situe principalement sur le littoral de la Guyane de Saint-Georges à Saint-Laurent du Maroni. Malgré les investissements réalisés, de nombreuses zones blanches sont identifiées sur l'intérieur du pays mais également sur des portions de plusieurs kilomètres le long des routes nationales 1 et 2.

- Internet

S'agissant de l'internet, il existe 3 opérateurs proposant des offres DSL (Orange, Only, Mediaserv). Le déploiement de la paire de cuivre qui permet la téléphonie fixe et, en fonction de la qualité de cette paire de cuivre l'internet en ADSL, ne parvient pas à atteindre une couverture internet satisfaisante. Il existe de forte disparité entre les communes. Au moins 20% des foyers guyanais n'ont pas accès au téléphone et à fortiori à l'internet. Là aussi tout comme la téléphonie mobile, l'intérieur guyanais est très mal desservi par la solution satellitaire en bande C hérité de la DSP TIC du Conseil régional.

- Liaison internationale – câble sous-marin

L'acheminement du trafic numérique est assuré par le câble AMERICAS II, géré par un consortium de 48 opérateurs internationaux dont France-Telecom Orange. C'est la seule véritable infrastructure sous-marine qui dessert le territoire de la Guyane avec la solution mise en place par France Telecom Orange qui, bien qu'accessible sous conditions aux autres opérateurs, ne permet à ce jour de sécuriser que certains de ces clients.

- Usages et services numériques

La Guyane se caractérise par une population jeune et donc à priori favorable aux usages numériques. Néanmoins, malgré les initiatives du conseil régional pour impulser une dynamique autour des services numériques (e-mairies, portables, ent, epn), ces derniers sont faiblement répandus (en particulier par les entreprises).

Face à ce constat le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique préconise d'agir sur 3 axes d'interventions stratégiques indissociables:

- l'interconnexion internationale, en vue de faire maîtriser l'approvisionnement de cette « matière première » en terme de sécurisation et de coût de la bande passante;
- la collecte, pour assurer un maillage du territoire par un renforcement pragmatique et pérenne des routes numériques à l'échelle du département;
- la desserte, en développant la couverture des sites isolés en services mobile et internet fixe dans des lieux stratégiques; sur le littoral en préparant l'arrivée de la fibre optique par le développement de solution de montée en débit, de fibrage des zones d'activités.

Dans ce cadre, il convient de mobiliser le CPER pour faire face à de lourds investissements que suppose la réduction ou l'amélioration des infrastructures numérique de ce territoire.

Thématique n°3

*Gestion des ressources énergétiques et
environnementales (transition écologique et
énergétique)*

1./ section TRANSITION ENERGETIQUE

2./ section GESTION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

3./ section TRANSITION ECOLOGIQUE

1. section TRANSITION ENERGETIQUE

Environ 50 % de ses besoins sont produits par le barrage hydroélectrique de Petit Saut (350 km² de retenue pour 455 GWh de production annuelle).

Une première centrale hydroélectrique au fil de l'eau de 4,5MW a été mise en service par Voltalia sur la Mana début 2011, avec une productivité estimée de 24GWh/an. D'autres projets sont en cours d'étude sur la Mana, la Comté et l'Approuague, quant au photovoltaïque, 44MWc ont été installés en connecté- réseau, produisant environ 55GWh/AN.

Le réseau électrique ne couvre que les 12 communes du littoral allant du Centre à l'Ouest alors que les 10 communes de l'Est et du Sud et leurs écarts sont alimentées par 13 systèmes autonomes avec un petit réseau de distribution associé (plus une dizaine de projets en cours).

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif très ambitieux pour les DROM de 50 % d'énergies renouvelables sur l'énergie finale (électricité et autre y compris transport) en 2020 et 100 % en 2030. La Guyane pourrait atteindre ces objectifs, sur le secteur électrique au moyen d'un mix énergétique, tel que défini dans le SRCAE et PRERURE.

La climatisation reste le premier poste de consommation en Guyane car il représente: plus de 30% de la consommation d'électricité. Le second poste, est le froid (réfrigération et congélation), 25% et premier poste des ménages. Quant à l'éclairage, il représente 7% de la consommation finale du territoire.

La stratégie de la transition énergétique se fonde sur les 4 axes suivants :

- **Instaurer la primauté de la maîtrise de l'énergie**
- **Valoriser une ressource locale et renouvelable abondante mais encore faiblement exploitée**
- **Optimiser la complémentarité entre réglementation et incitation**
- **Elaborer et adapter des mécanismes de financement**

Les orientations sont guidées par des objectifs quantitatifs à atteindre tant en matière de MDE qu'en matière d'ENR (objectifs du Grenelle, des SRCAE, du PRERURE, des PCET) :

1° transition énergétique des territoires :

- Disposer d'un observatoire de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des évolutions du climat.
- Soutenir les projets autour des énergies renouvelables, notamment la filière bois.
- Soutenir des projets exemplaires reposant sur une meilleure cohérence avec les problématiques d'efficacité énergétique dans le bâtiment et d'entretenir une ingénierie de montage de projet.
- Promouvoir les actions ayant les plus forts impacts économiques (compétitivité, développement des emplois locaux) et sociaux (lutte contre la précarité) en lien notamment avec la thématique n°6 relative au développement économique durable.

2° Adaptation au changement climatique

- Intégrer les thématiques Climat (réduction des émissions de GES) dans toute action dans ce domaine.
- Accompagner les collectivités dans la définition d'une politique d'adaptation au changement climatique.

2./ section Énergies électriques renouvelables

La production d'énergie électrique est en moyenne assurée à 40 % par des hydrocarbures et 60% par des énergies renouvelables en incluant le barrage hydroélectrique de Petit-Saut. Le réseau électrique interconnecté ne relie pas toutes les communes du département.

L'augmentation prévisible de la consommation liée à l'accroissement démographique et au développement économique risque de conduire une dépendance accrue vis à vis des Énergies fossiles.

Or, la Guyane recèle un potentiel important en matière de mobilisation de sources d'énergies renouvelables (biomasse, éolien, photovoltaïque, hydroélectricité,...) qui sont susceptibles de répondre aux besoins du futur tout en générant des emplois.

Diverses difficultés (insuffisance des réseaux de transport, inadéquation des tarifs de rachat, structuration des filières ...) doivent être levées pour atteindre les objectifs régionaux et résorber la dépendance des communes de l'intérieur vis à vis des hydrocarbures.

Le SRCAE et le PRERURE ont défini un certain nombre d'enjeux prioritaires devant la nécessité de produire plus d'énergie pour satisfaire à la demande dans les prochaines décennies. Cette réponse à la croissance de la demande devra passer par le développement massif des EnR, en favorisant la diversité des gisements disponibles et l'optimisation des potentiels identifiés. Les enjeux en matière d'énergie renouvelable sont les suivants:

- Développer la connaissance et le savoir faire pour exploiter au mieux les potentiels énergétiques renouvelables de la Guyane ;
- Tenir compte de l'évolution démographique et des grands projets d'aménagement du territoire dans la définition des moyens de production électrique;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables par l'amélioration de la structuration des filières (garantir l'approvisionnement en biomasse, acquisition technologique sur le stockage, financement...) et la mise en œuvre d'une approche territoriale des besoins avec la thématique n°6 relative au développement économique durable (filiale bois-énergie par exemple) ;
- Poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et de communication sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Développer des solutions adaptées pour l'approvisionnement énergétique dans les communes de l'intérieur.

3. section TRANSITION ECOLOGIQUE

Diagnostic

Située au carrefour biogéographique du bassin amazonien et du plateau des Guyanes, la Guyane présente une très grande diversité biologique et abrite des écosystèmes parmi les plus riches du monde.

Jusque dans les années 80 la Guyane était encore préservée par une faible occupation humaine. La forte croissance démographique que connaît le département ainsi que la difficile maîtrise de certaines activités humaines ont engendré depuis de fortes pressions et des perturbations majeures sur les milieux naturels.

Sur le littoral, l'étalement urbain et le développement de l'agriculture provoquent une forte consommation des espaces naturels. De plus, les pollutions urbaines sont non négligeables en raison d'une gestion des déchets et des eaux usées encore insuffisante.

La pression de chasse est particulièrement élevée autour des zones habitées et progresse vers l'intérieur avec l'ouverture de nouveaux axes de pénétration.

Enfin, le massif forestier est particulièrement impacté par le développement de l'activité minière, notamment l'orpaillage illégal, avec la destruction des cours d'eau et la déforestation que cela induit.

Stratégie

La feuille de route de la transition écologique s'articule au niveau national selon les thématiques suivantes :

- Économie circulaire
- Emploi, formation
- Politique de l'eau
- Biodiversité marine, mers et océans
- Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

En Guyane, cette stratégie peut se décliner de la manière suivante :

- développer et structurer la connaissance sur les milieux naturels terrestres et aquatiques (notamment marins) ; le développement de la connaissance reste en effet un préalable en Guyane à toute politique pertinente de préservation et de valorisation durable des ressources naturelles ;
- encourager la préservation des espaces naturels et des espèces ;
- soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- promouvoir une économie endogène volontariste, respectueuse des ressources naturelles, peu émettrice en Gaz à effet de serre et génératrice d'emplois.

Orientations

a) Connaissance des milieux naturels

- Appuyer la mise en place de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane et autres outils structurants en matière de connaissance et de valorisation de la biodiversité ;
- Renforcer la connaissance des milieux aquatiques ;
- Soutenir des campagnes d'inventaires des milieux marins, la biodiversité marine restant encore très méconnue en Guyane.

b) Préservation/Valorisation des espaces et des espèces

- Appuyer la mise en place de la trame verte et bleue (maintien ou restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques) ;
- Mettre en place un dispositif de veille et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Soutenir les actions menées par le Parc Naturel Régional ;
- Faciliter la réalisation d'équipements d'accueil du public dans les espaces naturels.
- Gérer durablement les forêts.

c) Éducation à l'environnement et au développement durable

- soutenir les initiatives, notamment issues du milieu associatif, en faveur de l'EEDD

d) Promotion des filières vertes

- identification/appui aux filières vertes stratégiques en Guyane

Thématique n°4

Développement de la recherche et de l'innovation, filière d'excellence

1. Diagnostic :

a. Enseignement supérieur

Le pôle universitaire guyanais accueille environ 2 230 étudiants répartis dans cinq composantes, l'IESG (enseignement général), l'ESPE (formation des maîtres), l'IUT, l'UFR de médecine et le service de la formation continue. Le taux d'encadrement est faible 2,1 % (53 enseignants-chercheurs) pour une moyenne nationale de 5,6 % en France.

Actuellement l'enseignement supérieur ne répond que partiellement au besoin du territoire et on observe des manques de cadres supérieurs dans de nombreux secteurs (agronomie, enseignement secondaire...).

Le campus universitaire est jeune : inauguré en février 2011 il n'est pas encore achevé et manque des salles de travaux pratiques qui ne le rend pour l'instant pas encore assez attractif pour les étudiants comme pour les enseignants-chercheurs.

b. Recherche

La Guyane est un lieu d'accueil de thèmes originaux en recherche fondamentale : son écosystème naturel riche et encore peu modifié par l'homme en fait un terrain d'étude idéal pour les chercheurs travaillant sur la biodiversité et l'écologie tropicale. Sur ces sujets la Guyane héberge des chercheurs de renommée internationale qui sont épaulés par des chercheurs effectuant des missions ponctuelles. Cet ensemble participe à l'accroissement des connaissances.

La recherche s'effectue dans quelques pôles : le campus agronomique à Kourou et l'Institut Pasteur, le campus de l'IRD (qui accueillera prochainement le CNRS-Guyane), l'IFREMER-BRGM, le campus universitaire et l'Hôpital à Cayenne. Le campus universitaire n'est pas encore achevé et le bâtiment destiné à la recherche est trop exigü.

c. Innovation

L'innovation est plus orientée vers le développement que vers la compétitivité vis à vis de l'extérieur. L'enclavement de la Guyane, sa faible industrialisation et sa faible autonomie imposent cette lecture territoriale de l'innovation.

2. Stratégie :

a. Enseignement supérieur

La Guyane est la région la plus jeune de France, 44% des habitants ont moins de 20 ans, on attend un doublement de la population pour 2030 (236 000 habitant en 2011 pour 424 000 en 2030). En conséquence, on s'attend à une forte demande en enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur se trouve en face de plusieurs défis :

- Permettre à tous les bacheliers d'acquérir une formation de base de qualité.
- Contribuer à l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi en adaptant la carte des formations aux besoins de la société.
- Proposer des masters attractifs pour les étudiants guyanais, français hexagonaux et étrangers vers des formations d'excellence uniques en leur genre permettant aux étudiants de poursuivre en doctorat.

b. Recherche

Il est nécessaire de renforcer la recherche fondamentale en Guyane en tant que ressource à l'enseignement supérieur et à la recherche appliquée. Pour ce faire elle doit être confortée dans les domaines où elle excelle déjà, l'écologie des forêts tropicales, l'épidémiologie des maladies

tropicales et l'étude des sociétés pluriculturelles et être renforcé dans quelques domaines émergeant comme l'étude du milieu marin et du littoral.

A côté de cette recherche fondamentale le territoire est demandeur d'une recherche appliquée apportant des solutions à certaines filières identifiées dans la stratégie régionale de l'innovation et la spécialisation intelligente : ressources forestières, agriculture et industries agroalimentaires, ressources marines, biomasse, molécules d'origine naturelles, écoconstruction, télé-technologies, géo-ressources. Cette recherche vise à favoriser le développement local et est donc indispensable à la Guyane. Et dans certains domaines, la Guyane pourrait devenir une terre pionnière en matière d'expérimentations en milieu tropical humide.

c. Innovation

L'innovation territoriale est indispensable pour intensifier la stratégie d'import-substitution qui est mise en œuvre en Guyane depuis plusieurs années. Elle se retrouve dans le cadre de la déclinaison de la stratégie de la spécialisation intelligente (S3).

Pour cela, il semble nécessaire, voire indispensable, d'amener les jeunes à la culture de l'innovation en passant par les sciences et techniques pour susciter des vocations à l'entrepreneuriat.

3. Orientations :

a. Recherche

- Des bâtiments sont à construire, un bâtiment recherche au campus de Troubiran est à étendre et un bâtiment à l'hôpital. Deux bâtiments sont à rénover, l'IRD et le campus agronomique de Kourou.

b. Enseignement supérieur

- Des équipements sont encore à programmer (restaurant universitaire, logements étudiant, déménagement de l'IUT de Kourou...).
- Des learning centers, espaces qui offrent des environnements pédagogiques intégrés, devront être développés : lieux à la fois d'enseignement et d'accès à la documentation et à des services numériques, avec un accompagnement fort dans l'usage des nouvelles technologies

c. Innovation

- La culture de l'innovation demande à être confortée et à être diffusée sur l'ensemble du territoire. Il y a là un formidable potentiel.
- Le tissu industriel de la Guyane est constitué essentiellement de TPE et de quelques PME. Ces entreprises n'ont pas les moyens humains, financiers ou techniques nécessaires pour accéder à une technologie plus ou moins éprouvée. il paraît donc indispensable de poursuivre les études technico-économiques menées par GDI dans les secteurs reconnus prioritaires ainsi que d'identifier et de mettre en place les structures de diffusion ou plates-formes technologiques qui seraient les plus efficaces pour les domaines pouvant participer dans un premier temps au développement endogène (cf liste des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation). Ces liens entre innovation et le monde des entreprises sont évoqués dans la thématique 6 de ce projet de stratégie.
- Les grappes d'entreprises labellisées par la DATAR devront non seulement contribuer à structurer les filières « bois » et « minière aurifère » (objectif inscrit en thématique 6) mais également impulser une dynamique d'innovation (procédés d'exploitation et produits) fédérant les divers opérateurs qu'elles rassemblent (organismes de recherche, cabinets d'études, entreprises).
- Il conviendra d'accompagner les clusters existants et favoriser le développement de nouveaux clusters répondant aux attentes locales.

Thématique n°5

Cohésion sociale et employabilité

Stratégie régionale et orientations prioritaires

L'action conduite au titre du CPER dans le domaine des politiques de la formation et de l'emploi devra s'appuyer sur les autres engagements pluriannuels communs de l'Etat et de la Région, en particulier le CPRDFP. En cohérence avec ces engagements antérieurs, mais aussi de manière complémentaire, l'Etat et la Région pourront s'accorder sur la mise en œuvre d'autres actions répondant aux constats identifiés dans le diagnostic partagé. Pour l'ensemble de ces actions, une attention toute particulière sera portée à la promotion de l'égalité femme / homme tant du point de vue de la réduction, voire de l'annulation, de l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes, ou encore de la mixité des métiers.

CPRDFP

La renégociation conduisant à la mise en œuvre, du nouveau Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) doit être l'occasion, pour l'Etat et la région d'associer étroitement leur action dans le domaine de la formation.

L'articulation avec le CPER concernera en particulier les orientations suivantes :

- diagnostic de territoire, de secteurs et de filière ;
- accompagnement de la mise en place du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation);
- sécurisation des parcours professionnels et anticipation des mutations économiques.

La contractualisation entre l'Etat et la région pour la période 2014-2020 pourra être déterminée à partir des orientations suivantes :

1- Accompagner la mise en réseau des acteurs de l'orientation (SPRO)

Le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires prévoit de confier à la région le pilotage du service public régional de l'orientation.

L'organisation du nouveau SPRO peut se traduire par la mise en place, sous le pilotage du Conseil régional, de guichets uniques du réseau territorial de l'orientation facilitant la lisibilité et l'accessibilité des actions conduites par l'ensemble des acteurs de l'orientation.

Il conviendra de, favoriser la convergence, entre les différences structures, des outils et des pratiques professionnelles afin de proposer aux usagers des réponses structurées, complètes et homogènes.

2- Développer une offre de formation qui contribue à la sécurisation des parcours professionnels

Face à cette hausse constante de la démographie scolaire, établissements scolaires en nombre insuffisant, taux de sortie sans qualification quatre fois supérieur à la moyenne, l'objectif général est de pouvoir accueillir toute la population à scolariser et à former. L'effort en termes de constructions scolaires (écoles, collèges, lycées) sur l'ensemble du territoire sera maintenu. Il pourra s'inscrire dans les objectifs du programme opérationnel européen. L'offre scolaire sur le territoire répondra aux engagements de la France en termes d'accueil de l'ensemble des enfants de 6 à 16 ans quels que soient leurs statuts.

Les objectifs du CPER seront mis en parallèle avec le contrat d'objectif visé par les ministères de l'Outre-Mer et de l'Éducation Nationale développé spécifiquement pour 2 DOM dont la Guyane à savoir le contrat Haute Qualité Éducative.

L'utilisation des infrastructures doit être repensée à l'aune du concept de campus qui repose sur un postulat volontariste de mutualisation des moyens et de mixité des publics.

Le développement des conseils en orientation et de l'accès à la formation participe activement à l'objectif de sécurisation des parcours.

Une offre de formation professionnelle qui répond aux besoins de la Guyane et de son développement

La formation professionnelle constitue un axe privilégié d'accompagnement des secteurs économiques qui, en Guyane plus qu'ailleurs, doivent faire face à de nombreux défis (explosion des effectifs scolarisés, marché du travail qui a du mal à absorber la main d'œuvre, tissu de très petites entreprises, poids significatif de l'économie informelle).

Globalement, trois objectifs sont poursuivis :

- développer et rééquilibrer l'offre de formation sur tout le territoire ;
- accompagner l'adaptation et la qualité du système régional de formation ;
- développer l'accès à la qualification pour tous.

Les objectifs du développement de l'alternance en Guyane

Un contrat d'objectif et de moyens (COM) apprentissage relatif au développement de l'apprentissage a été conclu pour la période 2011-2015 entre l'Etat, la collectivité régionale, les chambres consulaires et les partenaires sociaux. Il vise pour l'essentiel à apporter la contribution de la Guyane aux objectifs nationaux de développement de l'apprentissage et s'engage à atteindre le nombre de 1000 apprentis à son échéance.

La volonté d'améliorer les parcours de formation et notamment de favoriser l'alternance nécessitera la mise en œuvre de moyens permettant la mise en place d'un plan de communication, l'identification des freins au développement de l'alternance, la prévention des ruptures de contrats. La nouvelle génération de contrats de plan soutiendra les efforts d'innovation au sens large (infrastructures, modalités d'enseignements) des CFA (centre de formations des apprentis).

Les réponses à apporter en matière de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base

En Guyane, le dispositif des compétences clés est actuellement mis en œuvre dans le cadre d'un programme régional d'éducation et de formation de base (PREFOB). Le PREFOB constitue un projet partenarial innovant de lutte contre l'illettrisme associant les partenaires institutionnels et les OPCA pour répondre aux enjeux de développement économique et sociétal de la Guyane. Les actions du programme régional s'adressent à tout public : demandeurs d'emploi, jeunes et adultes francophones ou non francophones, analphabètes ou en situation d'illettrisme ou non francophones lettrés. Il revêt une importance encore plus criante en région Guyane où 20 % de la population de 16 à 65 ans est en situation d'illettrisme.

Ce programme vise essentiellement trois objectifs : l'accès à tous aux savoirs de base, contribuer à la cohésion sociale, augmenter le niveau d'éducation en tant que facteur de développement. Un dispositif d'accès aux savoirs de base en tant que facteur d'inclusion sociale et professionnelle sera soutenu.

3- Développer la mobilité régionale, nationale et internationale pour favoriser l'insertion des jeunes ultramarins sur le marché du travail.

Les collectivités développent des actions de promotion en faveur du transport durable, d'amélioration des déplacements par le développement des transports collectifs ainsi que par le déploiement du maillage routier.

L'État, pour sa part, encourage l'insertion des jeunes ultramarins au moyen des dispositifs de mobilité. Il fournit, à cette fin, des éléments de compréhension aux jeunes concernant les débouchés offerts par les différents secteurs d'activité, en termes de formation à suivre, d'emploi et de perspectives de carrière.

4- Sécuriser les parcours et anticiper les mutations économiques :

- α. Sécuriser les parcours professionnels des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés licenciés par le développement d'un accompagnement de qualité (mobilisation des différents outils et suivi des parcours) tout au long de la vie professionnelle et une coordination des financeurs (conférence de financeurs)
- β. Développer les compétences des demandeurs d'emploi en liaison avec les débouchés régionaux mais aussi extérieurs au territoire
- γ. Anticiper les mutations économiques en accompagnant les déploiements des accords de branches nationaux et en développant les accords régionaux en s'appuyant sur l'engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC) et de la gestion prévisionnelle des emplois (GPEC)

5- Adapter les filières professionnelles et techniques adaptées aux spécificités du territoire et à son environnement régional. Accompagner l'émergence des filières d'avenir

L'employabilité des travailleurs et la durabilité des entreprises, notamment dans les filières clés traditionnelles ou émergentes à fort potentiel en termes de valeur ajoutée, d'exportation et de création d'emplois qualifiés requièrent une offre de formation qualifiante adaptée aux besoins des entreprises.

6.- Réaliser des diagnostics de territoire et capacités d'anticipation des besoins en emploi et en compétence :

- Soutenir les observatoires sur l'emploi et la formation
- Développer les capacités d'analyse prévisionnelle des besoins, en particulier dans les filières à fort potentiel de main d'œuvre par l'amélioration de la connaissance des besoins.
-

7- Promouvoir la création d'activité et le développement d'entrepreneuriat (dispositifs d'appui à la création et à la reprise d'entreprises, ouverture de l'école sur le monde économique, développement de l'apprentissage sous statut salarié, développement de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale)

- Accompagnement des évolutions dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.
- Création et reprise d'activité au bénéfice des personnes en difficulté
- Ouverture de l'école sur le monde de l'entreprise

8 – Structurer les réseaux et professionnaliser les acteurs du décrochage et ceux de l'insertion

- a. Développer les dispositifs « deuxième chance », les plateformes de décrocheurs et les dispositifs internes à l'éducation nationale
- b. Mettre en place une offre d'insertion cohérente et solidaire en liaison avec les employeurs, jusqu'au développement de parcours longs pour les publics très éloignés de l'emploi.

- c. Développer la professionnalisation des acteurs chargés de l'accompagnement des publics (missions locales, Cap emploi, plans locaux d'insertion par l'économie – PLIE -, structure d'insertion par l'activité économique – SIAE)

9- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a été officiellement adopté le 21 janvier 2013.

Il convient désormais de mettre en place un processus de traduction de ce plan au niveau régional, c'est-à-dire de réfléchir aux politiques, mesures, outils, dispositifs de nature à :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures – accès aux droits, lutte contre le surendettement, réussite éducative ;
- venir en aide et accompagner vers l'insertion (emploi et formation professionnelle, logement, hébergement, santé, famille, enfance...);
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs (renforcer les transversalités d'action, observer les besoins, évaluer et capitaliser les pratiques, refonder le travail social).

Thématique n°6

Développement économique durable

1/section ECONOMIE, PME/ETI/TPE

2/section AGRICULTURE, FORET, PÊCHE ET
ACQUACULTURE

1/section ECONOMIE, PME/ETI/TPE

Diagnostic :

La prise en compte des principes du développement durable suppose d'analyser le territoire et sa dynamique économique sous divers angles. Cela doit permettre d'identifier les défis auxquels le territoire est confronté, mais aussi d'appréhender sa capacité à y répondre dans une logique de développement durable et ce dans le cadre d'une micro-économie jusqu'ici quasi insulaire.

La singularité du territoire guyanais impose en outre des approches différenciées en fonction des territoires guyanais, qu'ils soient situés sur le littoral (territoires urbains et ruraux) ou plus isolés (territoires enclavés de l'intérieur ou du littoral)

1°) le foncier économique disponible, viabilisé et aménagé.

La demande en foncier à vocation industrielle ou artisanale et en espaces de bureau reste soutenue alors que l'évolution des prix de vente et de location suit la progression des coûts générée par une spéculation effrénée et incontrôlée organisant une pénurie structurelle.

Celle-ci invite à l'organisation d'une politique régulatrice des pouvoirs publics permettant de constituer par anticipation des réserves foncières et des projets d'aménagement exclusivement dédiés aux opérateurs économiques à des coûts supportables à moyen/long terme dans les activités de production de biens et de services aux entreprises.

2°) la structuration du tissu productif (présence de TPE-PME), le dimensionnement des outils de production au regard du marché domestique ;

21/ structuration du tissu productif

Le tissu économique se caractérise par une forte concentration de l'activité dans la capitale régionale et sa proche périphérie:

- 47 % des établissements employeurs sont implantés à Cayenne et 50 % des salariés y travaillent;
- Les communes de Cayenne, Kourou, Matoury, Saint-Laurent-du-Maroni et Rémire-Montjoly rassemblent 90 % des établissements employeurs et 92 % des salariés;
- L'emploi salarié se fait très rare sur d'autres parties du territoire. Sur huit communes, il existe moins de 150 postes salariés pour 1 000 personnes en âge de travailler.

22/ dimensionnement des outils de production au regard du marché domestique ;

Les entreprises de Guyane sont confrontées à des contraintes exogènes et endogènes externes et internes importantes qui impactent leur compétitivité et leurs capacités d'innovation au regard de leur « masse critique » insuffisante à plusieurs titres sans rapport avec les capacités de leur outil de production certes technologiquement avancé et performant mais dans la plupart des cas surdimensionné et incidemment sous-exploité par rapport au standards nationaux et communautaires.

Compte tenu de la taille modeste des entreprises le taux d'encadrement dans l'industrie reste faible. Ces entreprises disposent par ailleurs en interne de peu de personnels qualifiés pour améliorer la gestion de la production et sa qualité.

Il conviendra d'identifier par des études de terrain, les modes de consommation et les besoins des populations locales et étrangères du plateau des Guyane afin d'identifier les niches de marché non pourvues par des producteurs locaux.

Des efforts soutenus doivent donc être également réalisés via : l'appropriation préalable des TIC et une veille technologique, économique et commerciale efficiente (benchmark), afin de mieux appréhender et intégrer les choix de consommation et exigences réglementaires nationaux et étrangers ; la création et le développement des réseaux de commercialisation, de services après-vente ; la recherche d'un meilleur positionnement dans la gamme, d'une image de marque... et la mise sur le marché de biens et de services innovants.

3°) les opportunités de développement et la dynamique du tissu économique, en particulier le taux de création d'entreprises.

La Guyane dispose d'avantages concurrentiels par rapport aux régions voisines en termes de ressources naturelles, de potentiel scientifique, d'infrastructures (port, aéroport, routes) bien qu'insuffisantes (numérique). Ces éléments contribuent à la présence de compétences, d'expertises et de savoir-faire spécifiques dans certains secteurs traditionnels et d'avenir.

La couverture des besoins alimentaires doit être encouragée notamment dans l'agroalimentaire en structurant le tissu d'entreprises productives et autant faire se peut en encourageant l'amont agricole des filières. Cela devra se concrétiser notamment par du soutien, de l'accompagnement, de la formation, de la modernisation des pratiques et des outils des exploitants.

4°) la structuration des différentes filières

La satisfaction du marché local et régional par la valorisation des ressources naturelles et des productions primaires est une des voies qui permettra de concourir à un développement endogène.

Il y a lieu de poursuivre la structuration de ces filières :

- par une meilleure connaissance du tissu des entreprises via leurs visites.
- En participant à des actions de sensibilisation en liaison avec les services de l'État compétents visant à fédérer et à mettre en réseau les opérateurs économiques concernés au sein de filières en général peu organisées (actions de mutualisation, organisation du marché, organisation des producteurs amont/aval).

5) les services à la personne

Les objectifs stratégiques en matière de Services à la Personne :

- Développer de nouvelles structures sur les centres urbains les plus importants : Kourou, Saint Laurent du Maroni mais aussi Saint Georges
- Élargir le champ d'action des SAP dont l'activité aujourd'hui est principalement orientée en direction des personnes âgées

Orientations

1) La satisfaction des besoins du marché domestique

L'expansion du marché local et la réalisation des infrastructures permettent de privilégier une stratégie de développement économique articulée sur trois objectifs prioritaires :

- soutien au développement des TPE artisanales de production pour impulser leur transformation en petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre d'une valorisation optimale des ressources locales ou régionales et d'une consolidation des organisations socioprofessionnelles des filières porteuses de valeur ajoutée et d'emplois requérant la poursuite des efforts de structuration de ces dernières ;
- soutien au développement de la production locale de biens et services en substitution aux importations quand elle s'avère économiquement plus adaptée pour les producteurs et les consommateurs locaux ;
- soutien à la création d'entreprises de services à la personne et lutte contre les activités informelles visant à l'intégration conditionnée et contrôlée des opérateurs illégaux dans l'économie légale.

2) L'intégration aux marchés locaux

L'intégration économique de la Guyane au marché mondial et plus spécifiquement à son environnement régional répond à différents objectifs :

- dynamiser le tissu productif local en favorisant son intégration dans les circuits commerciaux internationaux ;
- exporter des produits à haute valeur ajoutée ou innovants, les technologies et les savoir-faire nationaux et communautaires dans l'environnement régional (Suriname, Guyana, Brésil, Antilles) ;
- importer des pays voisins des matières premières et des biens intermédiaires afin d'améliorer la compétitivité/prix des entreprises locales sur leur marché naturel ou à l'exportation et de réduire les coûts de réalisation des infrastructures publiques de base.

3) La transversalité de l'emploi

L'emploi et notamment l'emploi des jeunes constituent une priorité. L'association des collectivités territoriales et singulièrement de la région doit permettre, dans le cadre de la mise en œuvre de la thématique du développement économique durable, d'accompagner et d'amplifier les priorités de l'Etat en matière d'emploi.

Les objectifs et contenus du caractère prioritaire et transversal de l'emploi sont les suivants :

- mieux coordonner les politiques nationales de filières avec la stratégie de développement économique des territoires : réaliser des diagnostics locaux partagés, les articuler avec les démarches conduites dans les secteurs à forte mutation. Les CARIF/OREF, l'ARACT contribuent à construire une vision partagée de la situation socio-économique de la région. Leur financement doit être sécurisé.
- sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques :
 - permettre l'accès à la formation des jeunes en parcours d'insertion professionnelle (formation emplois d'avenir, dispositifs deuxième chance, garantie jeunes....) ; des demandeurs d'emploi (accès au SPRF, accompagnement post création, développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ; des salariés

licenciés pour motif économique (accompagnement du CSP) ; des salariés de l'IAE ; des salariés des secteurs en mutation (EDEC/GPEC, FNE formation..)

- définir un cadre permettant l'identification des entreprises, des secteurs et des territoires nécessitant un accompagnement renforcé ; identifier et accompagner les entreprises des secteurs concernés par les mutations économiques ;
- développer des accords régionaux (GPEC/EDEC...) en lien avec la stratégie de développement économique du territoire (opportunités d'emploi et besoins de compétences) notamment dans les filières d'avenir et s'agissant de la transition écologique et énergétique, par l'adaptation de l'offre de formation.

Les outils de la politique de l'emploi, ainsi que ses opérateurs, seront mobilisés en faveur des objectifs de la thématique 6 qui auront été retenus pour une contractualisation.

2. section AGRICULTURE et FORET

Constat :

Le secteur agricole en Guyane se caractérise par :

- **Un certain dynamisme, marqué par la persistance d'une agriculture traditionnelle.** La Guyane est le seul département français dans lequel la Surface Agricole Utile (SAU) et le nombre d'exploitations agricoles augmentent (respectivement de 9 et 13 % entre 2000 et 2010 selon le Recensement Agricole (RA)). Les exploitations en Guyane sont majoritairement implantées le long du fleuve Maroni et sur le littoral. La structure des exploitations agricoles guyanaises est très hétérogène : quelques grandes exploitations mécanisées de plusieurs centaines d'hectares (d'élevage extensif principalement) dont la production est destinée au marché local, côtoient plus de 5 000 petites exploitations familiales sur abattis (9 exploitations sur 10 font moins de 5 hectares de superficie (dont la moitié a moins de 2 hectares. L'agriculture sur abattis est souvent manuelle et peu productive ; elle est destinée principalement à l'autoconsommation. Entre ces deux extrêmes, il existe environ 500 exploitations intermédiaires (entre 10 et 20 hectares), spécialisées en maraîchage et en arboriculture fruitière intensive, et se rapprochant du modèle européen.
- **Un taux de couverture de la demande locale encore insatisfaisant.** Malgré la croissance de la production agricole, et compte tenu de l'accroissement de la population, le taux de couverture de la demande locale par la production locale reste globalement faible dans le secteur de l'élevage (par exemple, 16 % en moyenne entre 2005 et 2010 pour la viande bovine, 4 % pour la production de volaille de chair), même si un taux de couverture plus important est estimé en fruits et légumes sur la même période.
- **Des filières agricoles peu professionnalisées** Les filières agricoles en Guyane sont moins structurées que dans les autres DOM, que ce soit dans le secteur des productions animales ou végétales. 95 % des exploitants agricoles n'ont pas de formation agricole et, d'une manière générale, le niveau de connaissance est faible en termes de savoirs de base (lecture, écriture, calcul, etc.). L'encadrement par l'appui technique et le conseil sur le terrain est ainsi un enjeu majeur pour la Guyane.
- **Une production agricole encore à faible valeur ajoutée.** Les producteurs-transformateurs de fruits et légumes ne sont pas suffisamment organisés et n'ont pas aujourd'hui la capacité d'approvisionner de plus grands circuits de commercialisation. Seules 5 entreprises se détachent de ces micro-unités. Un accompagnement à la structuration des filières et à l'investissement est à encourager

Le secteur forestier en Guyane se caractérise par :

- **Une gestion forestière durable des massifs forestiers** confiées à l'ONF, en favorisant le développement économique et la création d'emplois dans les secteurs de l'exploitation et de la transformation du bois, du tourisme, de l'artisanat et de la recherche, tout en préservant la fonction sociale de la forêt en respectant les droits coutumiers des communautés locales.
- **Des coûts d'accès aux zones forestières aménagées très élevés.** La forêt guyanaise est en phase d'investissement, avec la création progressive du réseau de dessertes forestières. L'ouverture de parcelles à l'exploitation ne peut se faire qu'en créant une piste nouvelle ou en prolongeant une piste existante. Ces besoins sont accrus compte tenu de la localisation des zones forestières et de la faiblesse du réseau routier rural guyanais. Ces deux points constituent une différence fondamentale avec la métropole, où les forêts sont équipées de réseaux de dessertes anciens, créés directement par l'Etat, et d'un réseau routier développé.
- **Une filière bois d'œuvre structurée, encore peu compétitive, confrontée à une demande croissante sur le marché intérieur et à un manque de transformateurs à l'aval.** La filière bois est essentielle dans l'économie guyanaise et la mise en place de l'inter profession INTERPRO Bois et de la Maison de la forêt et des bois de Guyane a jeté les bases d'une approche intégrée dans la filière bois, favorisant l'émergence de projets structurants. En effet, c'est une filière dynamique, avec des acteurs présents de l'amont à l'aval et une croissance de 2 % par an environ sur les 15 dernières années. Le nombre d'entreprises progresse de 1 % par an, des acteurs de seconde transformation commencent à émerger et les scieries se modernisent progressivement. Cependant, la production reste pour l'heure peu compétitive : les rendements matières sont faibles, elle innove peu et présente un faible degré d'industrialisation. Elle subit la concurrence des produits importés face auxquels la production guyanaise affiche des coûts de production trop élevés.
- **Des perspectives de diversification.** La mise en place d'une filière bois-énergie pourrait constituer une source de diversification des acteurs forestiers (notamment exploitants) par la valorisation énergétique des dégâts d'exploitation ou l'exploitation de bois-énergie en forêt dédiée, en lien avec la thématique n°3

Stratégie

Le développement et la compétitivité de la filière agricole en Guyane passe par les enjeux suivants :

- Soutien à l'élaboration et la diffusion de pratiques agricoles adaptées aux contextes locaux, renforcement de l'offre locale en formations, de l'accompagnement, du suivi et du conseil technico-économique des agriculteurs,
- Modernisation des exploitations agricoles orientées vers le marché,
- Soutien au développement et à la diversification de la production agricole, notamment pour couvrir les besoins alimentaires locaux,
- Soutien et accompagnement de l'installation des agriculteurs, principalement des jeunes agriculteurs et création de surface agricole utile,
- Soutien et accompagnement au développement de la transformation des produits agricoles locaux, amélioration du positionnement sur les marchés régional, national et international des produits agricoles et agroalimentaires guyanais,
- Maintien et développement de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et des paysages, rationalisation de l'usage des intrants agricoles et amélioration de la gestion des effluents, préservation et amélioration de la qualité des sols agricoles.

Le développement et la compétitivité de la filière forêt-bois en Guyane doit se poursuivre en 2014-2020 par les actions suivantes :

- Soutien à l'élaboration et la diffusion de pratiques de gestion durable adaptées aux systèmes forestiers tropicaux,
- Renforcement de l'offre locale en formations de base et continue dans le secteur forestier,
- Poursuite de la gestion durable des forêts et développement de la desserte forestière,
- Modernisation des exploitations forestières de bois d'œuvre,
- Soutien à la diversification de la production forestière, notamment vers l'exploitation de la biomasse,
- Maintien et développement de pratiques forestières respectueuses de la biodiversité et des sols.

2. section PÊCHE ET ACQUACULTURE

La pêche est l'une des premières filières exportatrices dont les facteurs de développement requièrent la création et l'extension des ports de pêche ou de points de débarquement aménagés, le besoin de compléter par de nouvelles tranches fonctionnelles les usines de transformation de produits de la mer développées lors du précédent CPER, la modernisation de la flotte, la protection de la ressource halieutique pour en assurer l'exploitation dans un cadre légal compatible avec le principe du développement durable ainsi que la conclusion d'accords de coopération avec les pays voisins pour l'exploitation durable de la ressource halieutique ;

La filière pêche emploie 760 personnes et représente près du tiers des recettes totales d'exportation de marchandises (hors activité spatiale) de la Guyane. Toutefois, au delà des exportations, la pêche maritime en Guyane devra répondre également à l'évolution du marché domestique avec l'explosion démographique que connaît la Guyane et la nécessité qu'il y aura à permettre à la population d'accéder à une ressource en protéine endogène et de qualité.

Il faut contribuer à renforcer la compétitivité de la filière pêche qui souffre de la concurrence mondiale. Cela passe aussi par le renforcement de la structuration de cette filière, notamment la mise en place d'un centre de gestion agréé, d'une coopérative maritime d'avitaillement, la mise en place d'une organisation de producteurs et d'une inter-profession et de toute opération collective y concourant.

Le développement de l'aquaculture doit permettre de concilier l'amélioration de l'approvisionnement du marché local en produits de la mer et la nécessité de protéger la bande côtière. [Le schéma régional d'aquaculture marine établi en 2012 a conclu à l'absence de site propice au développement de l'aquaculture sur le domaine public maritime. Par contre, il a développé l'évolution potentielle de cette activité en eau douce ce qui relève de la DAAF.]

ANNEXES

Volet mobilité

1. Les infrastructures de transports terrestres

1.1). le réseau routier

Le réseau routier national de la Guyane est constitué principalement d'un axe littoral de près de 450 kilomètres (RN1/RN2) reliant Saint Laurent du Maroni à Saint Georges de l'Oyapock, aux frontières respectives du Surinam et du Brésil. Cet axe, qui est à l'échelle continentale un maillon d'un panaméricaine atlantique, dessert et relie les principaux pôles urbains (agglomérations de Cayenne et Kourou) et stratégiques (centre spatial guyanais). Il est complété aux abords de l'agglomération de Cayenne par les ex-RN3 et ex-RN4 (transférées en 2008 au conseil général) qui desservent le port et l'aéroport.

Ce diagnostic s'appuie amplement sur le programme de développement et de modernisation des infrastructures (PDMI) pour la période 2009-2014 élaboré conjointement par la région et l'Etat, programme qui concerne le réseau routier national et qui demeure d'actualité. Ce réseau constitue un axe unique à plusieurs titres :

- il s'agit de la seule voie routière structurante de la région, n'offrant que très peu de possibilités de maillage avec le réseau secondaire, il présente donc une forte vulnérabilité des activités sociales et économiques en cas de coupure ;
- les liaisons aériennes intérieures comme les liaisons fluviales sont uniquement orientées vers la desserte de l'intérieur de la Guyane ;
- la cabotage côtier par voie maritime n'a pas connu à ce jour de développement significatif ;
- la Guyane est dépourvue d'un réseau de voies ferrées.

L'essentiel des déplacements et des transports est donc supporté par ce réseau routier national.

La croissance démographique très soutenue que connaîtra la Guyane dans les années à venir (doublement de population d'ici 2030), conjuguée à une évolution du taux de motorisation des ménages, va générer une augmentation considérable du trafic routier. A ces éléments endogènes viendront s'ajouter les trafics induits par la création de la liaison routière avec le Brésil dans un premier temps (pont de l'Oyapock) puis avec le Surinam (projet de pont évoqué).

Les investissements ont été évalués dans le cadre du PDMI et repris par les travaux de la commission mobilité 21. Sur un total de 360 M€ de besoins, les opérations ont été priorisées pour ne retenir que les opérations essentielles à la poursuite de l'amélioration de ces réseaux. Ainsi le montant total des besoins affiché est de 119 M€ dont 77 M€ de part Etat (cf annexe 1).

I.2) Le TCSP

La Guyane n'avait fait l'objet d'aucun projet TCSP jusqu'à dernièrement. La communauté d'agglomération du centre littoral de Guyane (CACL) vient de déposer le tout premier dossier sur le territoire guyanais dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs et mobilité durable » visant à mettre en place un réseau de bus à haut niveau de service sur le territoire de l'agglomération.

L'agglomération ne dispose à ce jour que d'un faible réseau de transport collectif qui connaît de

nombreuses faiblesses tant en terme de desserte, que de gestion (régularité des horaires, facilités d'accès...), qui encouragent l'utilisation des déplacements individuels par automobile. Dans ce contexte, si aucun effort n'était porté sur le système de transport collectif, le phénomène d'étalement urbain et son corollaire, l'équipement automobile, aggraverait la dépendance du territoire à l'énergie fossile et entraîneraient l'exclusion économique d'une large population dont les revenus sont faibles.

La solution de transport collectif proposée par la CACL intègre les préoccupations actuelles en matière de déplacement et de réduction d'émission de carbone. Conçu avec l'assistance de spécialistes reconnus du domaine, il propose des solutions modernes d'intermodalité et d'information au voyageur. Participant d'une approche globale, un volet d'amélioration de l'espace public prévoyant notamment l'espace dédié aux circulations douces y a été ajouté.

En outre, grâce à une conduite partenariale proactive, ce projet s'articule avec la politique d'aménagement, de rénovation urbaine, de logement et d'équipement public conduite par l'Etat comme en témoignent les rapports des missions du CGEDD sur l'opération d'intérêt national et le plan global de transport et de déplacement.

Ce projet dont le coût a été évalué à 144 M€ ne pourra se réaliser qu'avec un apport conséquent de subventions de la part de l'Etat compte tenu de la faiblesse des ressources dont disposent les communes de l'agglomération et des investissements nécessaires pour répondre à l'augmentation de population que connaît ce territoire.

2. Les infrastructures portuaires

Le port de Dégrad des Cannes, devenu grand port maritime depuis le 1^{er} janvier 2013, tire son activité de ses échanges extérieurs fortement liés à l'Europe et singulièrement la France métropolitaine pour les denrées alimentaires, l'Europe et l'Asie, pour les produits manufacturés ; la Caraïbe est, à ce jour, peu contributrice, de même que le Brésil et le Suriname, alors que les perspectives devraient être prometteuses.

Il y a peu de concurrence portuaire à prévoir du Brésil, à la différence du Suriname, avec Paramaribo dont les infrastructures sont en expansion et pourraient être complémentaire au port de Dégrad des Cannes pour la desserte de la zone de Saint- Laurent du Maroni.

De plus, la desserte maritime du bassin va connaître de profonds bouleversements, notamment à cause de l'augmentation des gabarits des écluses du canal de Panama, la massification de dessertes Est- Ouest sur de très grands navires, ... et en conséquence, la mise en place de ports de transbordement aux capacités de collecte et distribution de container régional (feeder) et d'éclatement Est- Ouest / Nord- Sud.

Le Panorama et la stratégie des grands armateurs vont donc profondément évoluer en même temps que les positionnements portuaires. L'une des conséquences est la situation de Degrad des Cannes dans un environnement nettement plus concurrentiel.

Pour répondre à ces enjeux, les investissements qui seront réalisés au cours du prochain contrat de plan visent en priorité à moderniser et améliorer l'attractivité du port de Dégrad des Cannes. Pour cela, le projet d'accueil d'une plate-forme logistique pétrolière liée à la fois aux prospections en cours mais également à l'exploitation des champs pétrolifère déjà existants dans les zones à proximité (Brésil, Surinam) apparaît comme un élément moteur qui pourrait favoriser le développement du grand port maritime.

Ainsi, les travaux d'investissements sont évalués à 58 M€ pour la période 2014-2020 dont près de 20 M€ pourraient être sollicités pour l'Etat. A cela pourrait s'ajouter un investissement de 70 M€ en cas de création d'une plate-forme logistique pétrolière.

3. Le transport fluvial

La desserte des communes dites «de l'intérieur», par opposition aux communes dites «du littoral» ne peut se réaliser actuellement que par la voie fluviale et/ou aérienne, faute de desserte routière. L'utilisation des fleuves Maroni, Oyapock et de la rivière Camopi, en toutes saisons (notamment à l'étiage), est par conséquent essentielle à la circulation des personnes tout autant qu'à l'approvisionnement de ces communes en marchandises en provenance du littoral. Ceci nécessite la mise en place de dispositifs de franchissement des sauts à l'étiage, pour pallier la dangerosité du franchissement des sauts, et l'aménagement d'appontements dans les communes et bourgs ainsi desservis, ce dans l'optique de favoriser le désenclavement, donc le développement économique de ces zones.

Le bac La Gabrielle assure actuellement la liaison fluviale entre Saint Laurent du Maroni et Albina au Suriname devra être remplacé dans la période 2014-2020 par un bac aux capacités d'emport plus importantes (20 VL, 4 PL). Compte tenu de son état et de l'augmentation du trafic, son remplacement est impératif. Il convient maintenant de finaliser la conception du projet en partenariat avec les surinamais et définir les modalités d'une gouvernance et d'une exploitation partagée du service de transport entre Saint Laurent et Albina. Le coût global de l'acquisition et de la mise en service d'un bac neuf est aujourd'hui estimée à environ 5 M€

La prise en compte des spécificités des quartiers prioritaires dans le Contrat de Projet de Guyane

Les contrats de ville de nouvelle génération 2014-2020 vise à s'articuler dans le même calendrier que le contrat de projet et les programmes opérationnels.

L'inscription de la politique de la ville dans le cadre des nouveaux CPER se structurera autour des quatre axes de travail définis ci-dessous.

Axe 1 : Faire converger la géographie prioritaire de l'État et les priorités territoriales des conseils régionaux

Les actions du CPER viendront en appui des actions fléchées dans le contrat de ville, a minima dans les 5 villes déjà bénéficiaires d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cayenne, Kourou, Matoury, Saint-Laurent, Rémire-Montjoly) qui bénéficient des crédits d'intervention dans le cadre du programme 147.

En Guyane, le taux de personnes en situation d'illettrisme avoisine les 20 % et le taux de chômage est de la même ampleur. L'accès à l'éducation et la réussite scolaire apparaissent donc comme un enjeu d'envergure primordial pour le développement socio-économique du territoire. Les actions engagées dans les quartiers prioritaires seront donc soutenues.

Actions :

Concernant l'éducation :

- Assurer la continuité des actions du programme de réussite éducative visant à favoriser la réussite scolaire, impliquer les parents au sein de l'école, lutter contre l'absentéisme ;
- Soutenir les actions de lutte contre le décrochage scolaire qui concerne actuellement 6,5 % des élèves scolarisés ;
- Favoriser l'accès au système éducatif à l'ensemble des enfants des quartiers prioritaires et aux services périscolaires attenants (cantine, garderie, activités).
- Offrir des possibilités de formations postcollège aux jeunes issus du système scolaire avec ou sans diplôme (permettre leur accès à l'enseignement secondaire, le cas échéant offrir des solutions de formations en filière courte).

Concernant l'emploi et le développement économique

- Renforcer la présence des services publics de l'emploi dans les quartiers prioritaires et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables ;
- Développer les actions visant à renforcer les compétences de base pour les habitants de ces quartiers : maîtrise de la langue, lecture, écriture, raisonnement logique.
- Accompagner les habitants vers un accès à un premier niveau de qualification visant leur insertion sociale et professionnelle.
- Favoriser l'entrepreneuriat.

Mise en œuvre :

- Favoriser les actions partenariales : mutualisation des fonds (cf. axe 3) : CPER, Fonds européens, contrats de villes, fonds des collectivités, fonds privés (OPCA)
- Déployer des actions dans le cadre de la démarche stratégique commune en lien avec les intercommunalités et les collectivités en s'appuyant sur les compétences des structures expertes telles que les centres de ressources politique de la ville.
- Utiliser les compétences et le réseau des structures associatives ou structures publiques pour la mise en place des actions.

Axe 2 : Formaliser le partenariat entre l'État et les conseils régionaux pour le déploiement du nouveau programme national de renouvellement urbain

Le CPER fixe le principe de financements conjoints pour les nouveaux projets de renouvellement urbain dans le cadre des engagements de l'ANRU (éléments qui seront précisés dans le cadre des contrats de ville : diagnostic, objectifs et économie des futurs projets).

D'ores et déjà, les premiers éléments de diagnostic de développement urbain définis dans le cadre de la politique de la ville font état des objectifs généraux suivants :

- Améliorer les quartiers d'habitat collectif et rénover les ensembles dégradés ;
- Renforcer l'offre de logements au sein des quartiers prioritaires ;
- Renforcer les opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Les actions seront articulées selon les modalités fixées suite aux négociations des prochains contrats de ville.

Enfin, les engagements de l'État et des Régions au titre du premier programme de rénovation urbaine pourront être assurés dans le cadre de ce CPER.

Axe 3 :Le CPER fournira les modalités de fléchage des fonds européens vers les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Le PO 2014-2020 flèche 10 % des crédits FEDER et 10 % des crédits FSE en faveur des quartiers de la politique de la ville. Le CPER viendra en appui aux projets fléchés.

Ainsi, le PO FEDER flèche un axe de développement ambitieux porté par la communauté d'agglomérations du littoral : le déploiement d'un TCSP : transport commun en site propre dont les objectifs sont les suivants :

- Relier 40 établissements scolaires (plus de 16 000 élèves), réduisant la saturation matinale;
- Proposer un bus propre pour le déplacement de plus de 31 000 habitants habitant à proximité (26% de la population de Cayenne) et notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones urbaines sensibles et certaines zones de RHI;
- Desservir plus de 21 zones d'emplois (49% des emplois de l'île de Cayenne);
- Relier les principales zones d'aménagement;
- Desservir les principaux pôles d'activité : administrations du centre ville, hôpital de Cayenne, PUG, établissements scolaires, etc.).

Le PO FSE permet la mobilisation de 10 % des crédits sur les axes suivants : la lutte contre le chômage, la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité. Ces axes de développement seront renforcés pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville l'accès aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

Axe 4 :Favoriser la territorialisation des politiques de droit commun

Le CPER constitue un levier pour favoriser la mobilisation des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires.

A cette fin, le CPER intègre les enjeux des quartiers de la politique de la ville, dans le cadre de chacune de six grandes thématiques qui structurent la nouvelle contractualisation :

- Développer des infrastructures et des services collectifs de base pour lutter contre la vulnérabilité des territoires et populations : soutenir la vie associative, favoriser l'accès à des

- activités de loisirs et de culture soutenir les pratiques artistiques,
- Soutenir les actions visant l'aménagement urbain durable : créer et développer les équipements de proximité : équipements sportifs, halte garderie, maisons de quartiers, ensemble culturels et équipements pour la petite enfance,
 - Favoriser la gestion des ressources énergétiques et environnementales (transitions énergétiques et écologiques),
 - Promouvoir les actions de cohésion sociale et d'employabilité : favoriser les actions visant l'éducation à la citoyenneté ; développer les points d'information des droits sociaux,
 - Développer les pratiques numériques : soutien aux structures qui proposent l'accès à l'économie numérique.

La mobilisation du CPER s'inscrira en outre dans les décisions prises par le comité interministériel des villes et dans les objectifs fixés au niveau national par les conventions interministérielles.

Volet numérique

Aménagement numérique de la Guyane

L'État et le Conseil Régional de Guyane ont initié une réflexion sur la stratégie de développement numérique qui s'est formalisée par l'élaboration, sous la maîtrise d'ouvrage du conseil régional, du document fusionnant la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique et le Schéma Directeur Territoire d'aménagement Numérique.

Ce document validé en 2012 par l'Instance de Concertation d'Aménagement Numérique du Territoire qui regroupe l'ensemble des acteurs publics régionaux, fixe une ambition partagée sur le niveau de couverture numérique de la Région Guyane à horizon 2020 et au-delà.

L'enjeu principal identifié pour la Guyane est d'assurer un développement numérique cohérent qui réponde aux problématiques de croissance démographique (notamment Saint-Laurent-du-Maroni ainsi que les villages situés le long du Maroni, à la frontière avec le Suriname, dont l'évolution démographique annuelle se rapproche de 8%) et de coopération régionale, dans le cadre du projet de désenclavement de l'Etat d'AMAPA au Brésil.

La réponse à la faiblesse du réseau de collecte sur l'intérieur du territoire amène des réflexions sur des solutions diverses (Faisceaux hertzien et solution satellite) qui font l'objet d'échange dans le cadre des réunions de l'ICANT.

Les infrastructures de desserte numérique, encore largement basées sur la réutilisation du réseau cuivre téléphonique, voire du satellite et du wifi, pour 17 sites isolés, devront progressivement être modernisées pour supporter la diffusion des applications de nouvelle génération, intégrant notamment la vidéo interactive, des transferts de données volumineux, etc. L'arrivée du haut débit et, à terme, du très haut débit va constituer un cycle vertueux d'innovation sur les services numériques.

Le Programme France Très Haut Débit, impulsé par l'Etat, soutient les investissements publics et affiche comme objectif d'offrir le très haut débit à 100% des foyers en 2022. Ce programme soutient les projets d'investissements des collectivités locales là où l'initiative privée n'existe pas.

La stratégie définit par le SCORAN/SDTAN en place depuis 2012 suppose une intervention articulée en trois étapes :

-la modernisation de la boucle locale, qui pourra s'effectuer via des technologies tant fixes que mobiles.

*Une première priorité consiste à assurer une couverture GSM sur les sites isolés.

*Une deuxième priorité consisterait à cibler les opportunités liées à la montée en débits ADSL sur des zones particulièrement mal desservies en haut débit fixe actuellement puis, en parallèle, à assurer un basculement vers le très haut débit en Guyane notamment au travers des leviers suivants :

*Encadrer le déploiement des réseaux fibre à l'abonné d'initiative privée à Cayenne en élaborant une convention opérateur afin d'effectuer un suivi des déploiements ;

*Mettre en place un pilote fibre à l'abonné sur les communes de Saint-Laurent et Macouria, et au sein des zones d'activités économiques structurantes;

*Doter en fibre les nouveaux quartiers, les nouveaux logements par poches homogènes (minimum 300) ;

-le renforcement du réseau de collecte de la Guyane, initialement envisagée à base de faisceaux hertziens, les collectivités se sont mises d'accord pour privilégier une collecte satellite dont les modalités font l'objet d'échanges à l'ICANT.

- le désenclavement à l'international de la Guyane. Cet investissement est le gage pour l'avenir d'une offre publique de services à destination de l'international avec la garantie de la neutralité. C'est enfin une sécurisation de la desserte de la Guyane avec la redondance offerte par deux câbles sous-marins.

Enfin, le document SCORAN/SDTAN dont les principes prioritaires sont évoqués ci-dessus, est en cours d'actualisation en vue d'intégrer **la prise en compte des initiatives locales guyanaises après études circonstanciées de celles-ci (projets satellitaires, fttth à Saint-Laurent du Maroni, actualisation des projets privés notamment de la connaissance du réseau d'Orange France Telecom,...) et en fonction des orientations de l'ICANT.**